UBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE LA
DE PÉRIGUEUX

Objet
nsion du Lycée
t de Jeunes
es - 2ème Tran-
- Externat -
ration.-

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Juillet 1968

Etaient présents : MM. BARRIERE Maire, THERMES 1º Adjt, RONDEAU 2º Adjt, PAILLOU 3º Adjt, Mme FOSSEY 4º Adjt, MM. TEOULE Adjt supplémentaire, BAYLET. AMOUROUX. CRESPIN. PETRE. SIMEON. GALET. Dr. MERLY. BONNET. DUCROS. Mme de PUIFFERRAT formant la majorité des Membres en exercice.

Absents, excusés : MM. Dr. VIGNAL (mandataire M. BONNET). HERVOUET. VEZINE. BESSON (mandataire M. SIMEON). ROCHE (mandataire M. PETRE). VALETON. MOULINIER. COUTURAS (mandataire M. RONDEAU 2º Adjt) GUIOT (mandataire M. CRESPIN) ALBET. Mme FEYFANTIER (mandataire M. AMOUROUX).

M. GALET, Conseiller Municipal, fait le rapport suivant ;

Mesdames, Messieurs,

L'arrêté de M. le Ministre de l'Education Nationale en date du 8 Juillet 1966, fixant le montant de la dépense subventionnable relative à la 2ème tranche d'extension du Lycée d'Etat de Jeunes Filles, comporte l'attribution au titre de l'Externat, d'une subvention pour la décoration de 33.003 Francs, allouée à la Ville de Périgueux.

Une somme de 35.721 Francs a été par ailleurs réservée par l'Etat, en ce qui concerne la décoration de l'Internat.

Les Architectes chargés du projet d'extension du Lycée, maintenant terminé, ont estimé, en accord avec M. le Directeur Départemental de l'Equipement, que les travaux de décoration devaient faire l'objet d'un projet unique.

Ce projet, qui vous est aujourd'hui présenté, comprend :

- un panneau décoratif qui serait confié à M. Paul CORRIGER, Céramiste, et apposé sur la façade sud-ouest du bâtiment de l'Internat, au niveau du 2ème étage.

- un autre panneau décoratif qui serait réalisé par le même artiste, et installé dans la hall du bâtiment d'administration.

- une sculpture composée d'un groupe de deux figures en pierre, qui serait implantée à proximité de l'entrée principale du Lycée, et dont la réalisation serait confiée à M. Georges HALBOUT du TANNAY.

.../...

J'ai l'honneur de vous proposer :

1° - d'approuver le projet qui vous est présenté.

2° - d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir ultérieurement, dans la limite du montant de la subvention allouée à la Ville, soit 33.003 Francs.

LE CONSEIL ADOPTE,
Ont signé au Registre
les Membres présents,
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,

POUR LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

MAIRIE DE PÉRIGUEUX
(Dordogne)